

Manche

Éducation nationale. Annoncé hier lors des Assises de l'école maternelle L'école sera désormais obligatoire dès 3 ans

QUOTIDIEN LA PRESSE DE LA MANCHE | mercredi 28 mars 2018

462 mots



Dans la Manche, le taux de scolarisation des enfants de 3 à 6 ans est « proche de 100 % ». - Crédit

COMME TOUS LES JOURS de la semaine, Marie-Caroline vient chercher Liam à l'école. Agé de 3 ans désormais, son fils a pris le chemin de la maternelle lors de la dernière rentrée. Il n'avait donc que 2 ans et demi. « Il était en MAM (Maison d'assistantes maternelles) et ça se passait très bien, explique la maman. Je me suis dit que c'était une bonne chose de le mettre à la maternelle rapidement. »

16 777

enfants

À la rentrée 2017, 16 777 enfants étaient scolarisés en maternelle (dont 1 162 âgés de 2 ans). L'académie de [Caen](#) indique « ne pas avoir connaissance du nombre d'enfants en âge pour la maternelle non scolarisés, l'instruction n'étant pas obligatoire. Mais le taux de scolarisation approche les 100 % » dans la [Manche](#).

Pourtant, rien n'obligeait la Cherbourgeoise à prendre cette décision. Légalement, un enfant peut être scolarisé seulement à l'âge de 6 ans. Un âge qui semble aberrant aux yeux de Marie-Caroline. « 3 ans, cela me semble bien. Pour moi, dès qu'un enfant est propre et sait parler, il peut aller à l'école. Après 3 ans, ça me paraît trop tard ».

Hier, lors des Assises de l'école maternelle, qui se poursuivent encore aujourd'hui, le président de la République, [Emmanuel Macron](#), a annoncé qu'il abaisserait l'âge minimum d'instruction à 3 ans à compter de la rentrée 2019. « Cela ne concerne pas tant d'élèves que ça », indique le SNUipp-FSU de la [Manche](#) (Syndicat national unitaire des instituteurs, des professeurs des écoles et des professeurs d'enseignement général de collège).

Il est vrai qu'à l'échelle nationale, 97 % des enfants âgés de 3 ans sont scolarisés. Cela ne concerne donc qu'une infime partie de la population (26 000 au niveau hexagonal). « On se doutait que des nouveautés allaient apparaître, mais on espérait que cela concerne plutôt l'encadrement ou l'embauche d'Atsem à temps plein. »

De son côté, Nicole Paul, trésorière de la FCPE (Fédération des conseils de parents d'élèves)

au niveau départemental, « applaudit des deux mains. Nous considérons que la sociabilisation de l'enfant passe par l'école maternelle. Tout se joue avant 6 ans. Même si certains enfants arrivent à s'épanouir très bien chez eux, ce n'est le cas de tous. Pour moi, plus l'enfant est scolarisé tôt, mieux c'est ».

« Après, un tel changement dépend aussi des moyens qui y seront mis », poursuit Nicole Paul, qui regrette toutefois de ne pas avoir été « assez associé, au même titre que les autres associations de parents d'élèves et d'enseignants ».

Alexis GOTTHOLD